

Antoinette MIZANDJIAN

Commissaire aux Comptes

13, rue de Montenotte

75017 Paris

06 20 33 90 82

antoinette_mizandjian@yahoo.com

Membre de la Compagnie des

Commissaires aux Comptes de Paris

**GROUPE D'AIDE A LA GESTION DU XIXème
Association**

RCS 383 422 342

12, rue des Lilas

75019 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GAG XIXe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés :

- ✓ dans la note « Changement de méthodes / Changement de réglementation comptable » de la rubrique « Principes et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application dans les comptes annuels de l'Association du règlement ANC n°2022-06,
- ✓ dans la note « Événements significatifs / événements post-clôture » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le trésorier qui compare les données comptables au budget de l'année et non aux données comptables de l'exercice précédent.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mizandjian', with a stylized flourish extending to the right.

Antoinette MIZANDJIAN
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	51 814	45 763	6 050	8 124
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	51 814	45 763	6 050	8 124
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4		4	1 291
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	13 168		13 168	10 662
Charges constatées d'avance	2 355		2 355	741
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instrument financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	350 974		350 974	332 788
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	366 501		366 501	345 483
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	418 314	45 763	372 551	353 607

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	258 448	258 448
Réserves statutaires ou contractuelles	258 448	258 448
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	35 794	53 562
Excédent ou déficit de l'exercice	2 239	-17 769
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	296 481	294 241
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	296 481	294 241
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	8 402	8 346
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	8 402	8 346
PROVISIONS		
Provisions pour risques	15 150	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	15 150	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 676	9 932
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	38 490	39 896
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 353	1 192
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	52 519	51 019
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	372 551	353 607

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	381 707	342 515
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	474	440
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	382 181	342 956
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	83 514	77 176
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	3 031	2 976
Salaires	203 829	207 668
Cotisations sociales	78 037	77 361
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 074	2 284
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	56	87
Autres charges	232	1 212
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	370 774	368 764
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	11 407	-25 809
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 425	8 634
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	6 425	8 634
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 150	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	15 150	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-8 725	8 634
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	2 682	-17 175
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	443	594
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	388 606	351 590
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	386 366	369 358
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 239	-17 769
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 936	1 936
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 936	1 936
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 936	1 936
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 936	1 936

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice social clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **372 550,96 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **2 239,47 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Avec impact :

Par courrier en date du 18 mars 2026 émanant du conseil du bailleur, la société a été destinataire d'un rappel de loyers relatif à des périodes antérieures à la clôture de l'exercice.

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance à la date d'arrêté des comptes, la société a procédé à la comptabilisation d'une provision pour litige d'un montant de 15 149,52 euros au titre de cet engagement.

L'association après avoir pris conseils auprès de professionnels, considère que les sommes sont bien dues et décide donc de procéder au règlement du montant précité.

Cet événement, révélateur d'une situation existante à la date de clôture, a été correctement pris en compte dans les comptes de l'exercice clos.

Autres informations significatives

L'association GROUPE D'AIDE A LA GESTION XIXEME a placé sa trésorerie excédentaire sur des comptes à terme, générant des intérêts soumis à l'impôt sur les sociétés au taux forfaitaire de 10% (article 206-5 du CGI).

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le groupe d'aide à la gestion du XIXème est une association créée en 1990 pour exercer des mesures de tutelles, de curatelles et des mandats spéciaux pour des majeurs protégés habitants le 19ème arrondissement de Paris.

Ses activités couvrent :

- l'accompagnement social : visites régulières, aide à la vie à domicile, soutien psychologique
- la gestion de leurs ressources et de leurs biens avec leur consentement éclairé

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	N/A
Matériel et outillage	
Matériel	N/A
Outillage	N/A
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	5 à 10 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

À la clôture de l'exercice, la société détient des comptes à terme dont les placements sont effectués pour une durée déterminée de 6 mois auprès d'établissements bancaires, et produisent des intérêts au taux contractuel de 3,44% par an.

Les comptes à terme sont enregistrés valeur mobilière de place de placement à la date de souscription et font l'objet d'une comptabilisation des produits financiers à la clôture de l'exercice en fonction des intérêts courus non échus. Aucun risque de perte en capital n'est identifié à la date de clôture.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription proratisée :

Des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite. Ce montant est toutefois évalué et indiqués dans l'annexe à titre d'information au chapitre concerné.

Impacts financiers de l'accord du 4 juin 2024 liés à l'extension du Ségur

L'agrément de l'accord du 4 juin 2024 sur l'extension du Ségur et son extension par arrêté en date du 5 août 2024, ont conduit à la généralisation du Ségur pour les professionnels qui n'en avaient pas bénéficié au sein des structures relevant du champ de la branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privée à but non lucratif (BASS). A l'occasion de la conclusion de cet accord les partenaires sociaux ont rappelé la nécessité de disposer d'un accompagnement, notamment financier, des pouvoirs publics, via des financements dédiés

Conformément à l'article L. 314-6 du Code de l'action sociale et des familles, l'agrément de l'accord du 4 juin 2024 rend ces dépenses opposables aux financeurs. Il avait donc été provisionné dans les comptes un produit à recevoir d'un montant total de 10.849,50 € qui aurait dû être perçu en 2025.

En effet, plusieurs textes budgétaires récents, notamment dans le cadre de la loi de finances et des lois de financement de la sécurité sociale, ont prévu des enveloppes dédiées à la compensation de ces mesures. Toutefois, la consommation effective des crédits et leur versement aux structures gestionnaires demeurent partiellement différés, en raison :

- de retards dans les négociations et modalités de financement,
- de décalages administratifs dans l'allocation des crédits,
- et plus globalement, de tensions budgétaires affectant l'exécution des lois de finances.

Par ailleurs, des situations concrètes remontées au Parlement mettent en évidence que, malgré l'inscription de crédits en loi de finances, certaines associations n'ont pas perçu les compensations attendues, générant des tensions de trésorerie et des déficits conjoncturels.

Dans ce contexte, l'association se trouve à ce jour dans une situation où :

1. les charges liées au Ségur et à son extension ont été effectivement supportées,
2. mais les financements correspondants n'ont pas encore été intégralement versés.

Cette situation constitue un décalage de financement temporaire, susceptible d'affecter la trésorerie à court terme, sans remettre en cause, à ce stade, la pérennité de l'activité.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **GROUPE D'AIDE A LA GESTION XIXEME** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	51 814			51 814
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	51 814			51 814

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	43 689	2 074		45 763
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			43 689	2 074		45 763

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
 (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	4	4		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	692	692		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	12 748	12 748		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 378	1 378		
Charges constatées d'avance	2 355	2 355		
TOTAL	17 177	17 177		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	2 355	
TOTAL	2 355	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	258 448				258 448
Report à nouveau	53 562			- 17 769	35 794
Excédent ou déficit de l'exercice	- 17 769	17 769	2 239		2 239
TOTAL	294 241	17 769	2 239	- 17 769	296 481
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	294 241	17 769	2 239	- 17 769	296 481

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
	8 346		56			8 402	
TOTAL	8 346		56			8 402	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	8 346		56			8 402	

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 676	10 676		
Personnel et comptes rattachés	18 971	18 971		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	16 355	16 355		
Impôts sur les bénéfices	443	443		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 721	2 721		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 747	2 747		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	51 913	51 913		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	17 098	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	8 087	
État - Charges à payer	1 955	
TOTAL	27 140	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	692	
Subvention DRIEETS à percevoir	10 850	
TOTAL	11 541	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 290	
Afférents aux services autres		
TOTAL	3 290	

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Le montant des heures de bénévolat au titre de l'exercice 2025 ont été ainsi valorisées :

- 3h par semaine pour le Président de l'association sur la base de 47 semaines ;
- 1h par mois pour le trésorier de l'association sur la base de 11 mois ;
- 1h par mois pour le secrétaire de l'association sur la base de 11 mois.

Soit un total de $(3h \times 47 \text{ semaines}) + (2h \times 11 \text{ mois}) \times \text{le SMIC horaire} = 1.936,44 \text{ €}$

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL	6

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif mais sont valorisés dans la présente annexe à un montant de 9.673,32 €;

Les paramètres retenus pour le calcul de ces engagements sont les suivants :

- Engagement de l'entreprise = (((salaire brut annuel * Taux de progression salariale) / 12) * Nb de mois acquis aujourd'hui + Charges sociales) * Taux de turnover * Taux de mortalité * Taux d'actualisation financière
- Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies : 3,20%
- Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 46,81%
- Taux de charges patronales moyen pour les non cadres: 42,78%
- Taux d'évolution salariale moyen : 1,50%
- Taux de turnover : 1
- Table de mortalité retenue : Table INSEE de mortalité provisoire 2022-2024